brossard

RÈGLEMENT NUMÉRO REG-488

RÈGLEMENT ORDONNANT L'EXÉCUTION DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LA PARTIE DE GRANDE ALLÉE COMPRISE ENTRE L'AVENUE ALMA ET LA VOIE FERRÉE DU CANADIEN NATIONAL ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 28 960 000 $

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 octobre 2024;

CONSIDÉRANT que le président d'assemblée a mentionné la nature et l'effet du projet de règlement;

QU'À SA SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2024, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le conseil ordonne l'exécution de travaux municipaux sur la partie de Grande Allée comprise entre l'avenue Alma et la voie ferrée du Canadien National. Ces travaux comprennent, non sans s'y limiter, le remplacement du réseau d'aqueduc incluant le branchement d'eau sur la conduite proposée; la réfection ponctuelle et la mise à niveau des réseaux d'égout sanitaire et pluvial, des travaux relatifs à la structure de la chaussée incluant celle d'une piste cyclable; des travaux de pavage et de bétonnage incluant des trottoirs, des bordures de béton, des dalles de béton, une piste cyclable, le remblayage des tranchées, la signalisation et le marquage; la mise en place d'un nouveau réseau d'éclairage; la réfection et l'ajout de nouveaux feux de circulation; des travaux portant sur les utilités publiques incluant l'enfouissement des services aériens et déplacement du réseau aérien; et des travaux d'aménagement paysager.

2. Afin de réaliser ces travaux, le conseil autorise une dépense n'excédant pas la somme de 28 960 000 $, laquelle inclut l'exécution des travaux, les honoraires professionnels ayant trait à la réalisation d'études, à la conception et à la surveillance des travaux et au contrôle des matériaux, les imprévus, les taxes nettes, les honoraires des ressources internes relatifs à la gestion du projet ainsi que les frais de financement; le tout étant présenté à l'estimation détaillée du coût total des travaux préparée par M. Benoit Fillion, ingénieur, chargé de projet au sein de la Direction des services techniques, puis acceptée par Mme Patricia Lemoyne, ingénieure, chef de la Division des infrastructures au sein de la Direction des services techniques en date du 23 août 2024, laquelle est jointe à l'annexe A.

3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 28 960 000 $ sur une période de 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de la partie de l'emprunt correspondant à la somme de 19 962 000 $, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à une taux suffisant d'après leur catégorie ou sous-catégorie et leur valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation foncière en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de la partie de l'emprunt correspondant à la somme de 8 998 000 $, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout de l'ensemble du territoire de la ville, un tarif dont le montant sera calculé en tenant compte de la quantité d'eau réellement consommée au cours de l'année précédente, telle qu'elle est mesurée au moyen d'un compteur.

6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE A

La mairesse,

Doreen Assaad

La greffière,

Joanne Skelling

ANNEXE A

(article 2)

Estimation du coût des travaux

ANNEXE A

TRAVAUX MUNICIPAUX DE GRANDE ALLÉE ENTRE L'AVENUE ALMA ET LA VOIE FERRÉE DU CN

REG-488

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX MUNICIPAUX

	MONTANT
311 - Structure de chaussée	6 672 000,00 $
312 -Pavage et bordures	8 862 000,00 $
331 - Éclairage	757 000,00 $
332 - Feux de signalisation	1 633 000,00 $
353 - Aménagement paysager	1 101 000,00 $
421 - Aqueduc	5 575 000,00 $
422 - Entrée de service- aqueduc	283 000,00 $
441 - Égout pluvial	2 958 000,00 $
442 - Égout sanitaire	182 000,00 $
717 - utilités publiques	937 000,00 $
Montant du règlement	28 960 000,00 $

Préparé par Benoit Fillion, ing.
23 août 2024

Accepté par Patricia Lemoine, Ing.
23 août 2024

TRAVAUX MUNICIPAUX DE GRANDE ALLÉE ENTRE L'AVENUE ALMA ET LA VOIE FERRÉE DU CN

brossard

REG-488

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX MUNICIPAUX

311-STRUCTURE DE CHAUSSÉE			
Cout des travaux			4 955 390,75 $
Service professionnel (étude, conception,surveillance, contrôle des matériaux)	%	10,00%	495 539,08 $
Imprévus	%	10,00%	495 539,08 $
Taxes nettes	%	4,9875%	296 580,14 $
Gestion projet (en régis)		6%	297 323,45 $
Frais de financement		2%	130 807,45 $
Total structure de chaussée			6 672 000,00 $

312-PAVAGE			
Cout des travaux			6 582 217,50 $
Service professionnel (étude, conception,surveillance, contrôle des matériaux)	%	10,00%	658 221,75 $
Imprévus	%	10,00%	658 221,75 $
Taxes nettes	%	4,9875%	393 945,72 $
Gestion projet (en régis)		6%	394 933,05 $
Frais de financement		2%	173 750,80 $
Total pavage et bordures			8 862 000,00 $

331-ÉCLAIRAGE			
Cout des travaux			561 879,00 $
Service professionnel (étude, conception,surveillance, contrôle des matériaux)	%	10,00%	56 187,90 $
Imprévus	%	10,00%	56 187,90 $
Taxes nettes	%	4,9875%	33 628,46 $
Gestion projet (en régis)		6%	33 712,74 $
Frais de financement		2%	14 831,92 $
Total Éclairage			757 000,00 $

332-FEUX DE CIRCULATION			
Cout des travaux			1 212 643,25 $
Service professionnel (étude, conception,surveillance, contrôle des matériaux)	%	10,00%	121 264,33 $
Imprévus	%	10,00%	121 264,33 $
Taxes nettes	%	4,9875%	72 576,70 $
Gestion projet (en régis)		6%	72 758,60 $
Frais de financement		2%	32 010,14 $
Total feux de circulation			1 633 000,00 $

ANNEXE A

353-AMÉNAGEMENT PAYSAGER			
Cout des travaux			817 802,50 $
Service professionnel (étude, conception,surveillance, contrôle des matériaux)	%	10,00%	81 780,25 $
Imprévus	%	10,00%	81 780,25 $
Taxes nettes	%	4,9875%	48 945,48 $
Gestion projet (en régis)		6%	49 068,15 $
Frais de financement		2%	21 587,53 $
Total Aménagement paysager			1 101 000,00 $

421-AQUEDUC			
Cout des travaux			4 140 869,00 $
Service professionnel (étude, conception,surveillance, contrôle des matériaux)	%	10,00%	414 086,90 $
Imprévus	%	10,00%	414 086,90 $
Taxes nettes	%	4,9875%	247 831,01 $
Gestion projet (en régis)		6%	248 452,14 $
Frais de financement		2%	109 306,52 $
Total aqueduc			5 575 000,00 $

422-ENTRÉE DE SERVICE AQUEDUC			
Cout des travaux			210 000,00 $
Service professionnel (étude, conception,surveillance, contrôle des matériaux)	%	10,00%	21 000,00 $
Imprévus	%	10,00%	21 000,00 $
Taxes nettes	%	4,9875%	12 568,50 $
Gestion projet (en régis)		6%	12 600,00 $
Frais de financement		2%	5 543,37 $
Total entrées de service			283 000,00 $

441-CONDUITE PRINCIPALE ÉGOUT PLUVIAL			
Cout des travaux			2 197 043,60 $
Service professionnel (étude, conception,surveillance, contrôle des matériaux)	%	10,00%	219 704,36 $
Imprévus	%	10,00%	219 704,36 $
Taxes nettes	%	4,9875%	131 493,06 $
Gestion projet (en régis)		6%	131 822,62 $
Frais de financement		2%	57 995,36 $
Total égout pluvial			2 958 000,00 $

ANNEXE A

441-CONDUITE PRINCIPALE ÉGOUT SANITAIRE			
Cout des travaux			134 894,54 $
Service professionnel (étude, conception,surveillance, contrôle des matériaux)	%	10,00%	13 489,45 $
Imprévus	%	10,00%	13 489,45 $
Taxes nettes	%	4,9875%	8 073,44 $
Gestion projet (en régis)		6%	8 093,67 $
Frais de financement		2%	3 560,81 $
Total égout sanitaire			182 000,00 $
717 - UTILITÉS PUBLIQUES			
Cout des travaux			695 760,02 $
Service professionnel (étude, conception,surveillance, contrôle des matériaux)	%	10,00%	69 576,00 $
Imprévus	%	10,00%	69 576,00 $
Taxes nettes	%	4,9875%	41 641,24 $
Gestion projet (en régis)		6%	41 745,60 $
Frais de financement		2%	18 365,98 $
Total utilités publiques			937 000,00 $

MONTANT DU RÈGLEMENT			28 960 000,00 $

Préparé par Benoit Fillion, ing.
23 août 2024

Accepté par Patricia Lemoine, Ing.
23 août 2024